ABONNEMENTS

Canada ... 2.00
Europe ... 2.50

TARIF DES ANNONCES

La Bibliothèque du Parlement

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

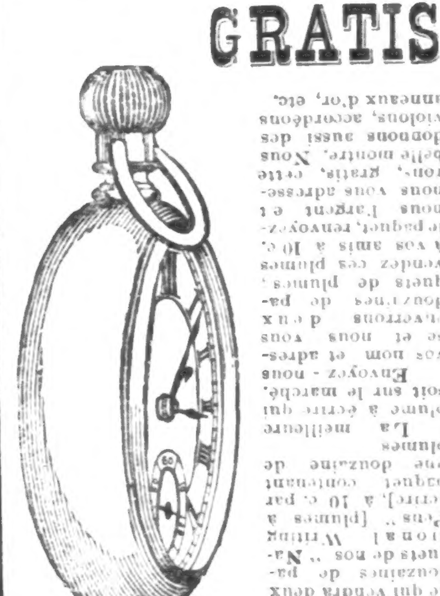
Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BÉRUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.









UN GOUVERNEMENT DE MALHEUR.

C'est ainsi que le "Mouvement Catholique" désigne le gouvernement Greenway. Il souhaite, dans les termes suivants, que nous nous en débarrassions :

Souhaitons que ce gouvernement de malheur du Manitoba disparaisse au plus tôt, puisque les deux gouvernements alliés s'entendent comme larrons en foire pour consacrer la plus abominable des spoliations. Aussi bien les élections générales auront lieu très prochainement dans la province de l'ouest. Les catholiques manitobains vont sans doute s'organiser pour chasser du pouvoir le persécuteur qui a ajouté à leur endroit la fourberie à la brutalité. Ils ne sauraient être plus mal avec n'importe quel autre gouvernement, et en cassant les reins à la funeste alliance du gouvernement provincial avec le gouvernement fédéral, ils y gagneront toujours de voir cesser les complaisances du pouvoir central, tel qu'actuellement constitué, envers un pouvoir qui s'est mis en dehors de la constitution du pays.

Edition du 15 juin, même revue :

En tout cas, encore une fois, il importe de démontrer à M. Greenway que l'injustice ne profite que pour un temps à celui qui s'en sert pour régner. Si M. Macdonald se met, à son tour, dans le cas de se voir appliquer la leçon, eh bien ! les catholiques feront plus tard ce qui dépend d'eux pour cela. Ils nous paraissent à cet égard dans une situation qui peut se résumer en un mot : ils n'ont absolument rien à perdre à changer.

Nous lisons aussi dans "l'Evénement", de Québec, journal indépendant :

De récentes dépêches de Winnipeg indiquent que le Manitoba est à la veille d'une campagne électorale.

Déjà on prédit la défaite du gouvernement Greenway. Une dépêche de Winnipeg au "Star" de Montréal dit qu'on a parié $1,000 contre $50 que Greenway n'aura pas onze partisans après les élections.

Les nouvelles qui nous en arrivent indiquent généralement que les chances de succès sont du côté de l'opposition conservatrice.

Dans tous les cas, quelles que soient les chances de succès pour un parti un jour ou l'autre, *nous espérons bien que les catholiques s'uniront tous contre le gouvernement Greenway qui les a si injustement privés de leurs écoles en 1890. Leur devoir est de se liguer comme un seul homme contre ce régime qui est la cause de tout leur malheur et de toutes leurs difficultés. Quoi qu'il advienne, ils ne peuvent avoir un pire gouvernement.*

Parlant sur le même sujet le 'Trifluvien" de son côté, dit :

"En ce qui concerne les catholiques, on réserve à leur adresse le petit boniment qui suit : "Si les libéraux l'emportent, Greenway fera de nouvelles concessions, qui seront converties en loi par la législature. Puis, Laurier les rendra intangibles par un arrêté ministériel ou un bill fédéral." Nous sommes quelque peu lu au Manitoba. Or, nous n'hésitons pas un seul instant à crier de toutes nos forces à nos amis les catholiques manitobains : Si vous êtes de force à gober cellelà, si vous êtes gens à vous laisser prendre à ce leurre, vous êtes mûrs pour la servitude et l'esclavage. Mais, songez-y bien, car cette fois, vous aurez fait tout ce qui dépend de vous pour rendre la persécution permanente.

Non, les catholiques manitobains n'iront pas donner dans cet attrape-nigaud. Nous en avons pour garant le bon sens et le bon jugement de ceux qui les dirigent........."

LE RESULTAT D'UNE POLEMIQUE

Du Trifluvien.

Nos lecteurs liront avec le plus grand intérêt, nous n'en doutons pas, l'article que nous reproduisons ailleurs du "Manitoba" au sujet de la colonisation dans l'ouest. L'auteur, en des termes on ne peut plus modérés et dans un remarquable esprit d'apaisement et d'entente, y tire la conclusion pratique de la polémique à laquelle nous avons prêté la publicité de notre journal. Il se trouve que cette conclusion concorde parfaitement avec notre manière de voir.

La question telle que posée par le "Manitoba" revient à ceci : L'émigration aux Etats-Unis est-elle un mal, pour nous surtout Canadiens-français et catholiques ? Faut-il travailler à l'enrayer ? Faut-il s'employer à ramener dans leur vraie patrie ceux des nôtres qui sont allés demander à une terre étrangère un bien-être qu'ils auraient aussi facilement trouvé ici si on les avait dirigés vers les bons endroits ?

Quel est celui qui voudrait répondre négativement à ces questions ? Oui, s'écrieront en chœur tous ceux qui ont gardé le souci de notre conservation et de notre expansion comme race ; oui, ce fléau de l'émigration a été le pire obstacle auquel se soit heurté notre développement. Oui, il faut, par tous les moyens, fermer cette plaie qui ne nous a que trop rongés. Oui, il est urgent de travailler à ramener le plein fonctionnement de notre organisme par la restauration des énergies ainsi perdues.

Il ne suffit pas de parler, pourtant, il faudrait agir. Partant de ces deux faits que l'émigration est un mal et que pourtant, tous les ans, notre nationalité fournit à cette plaie des victimes en grand nombre, nous arrivons à cette constatation : qu'il faut de toute nécessité faire dériver ce courant du Canada aux Etats-Unis. Mais dériver où ? Vers les centres de colonisation de notre propre province, chaque fois qu'il y aura possibilité. Vers les centres de colonisation des autres provinces canadiennes et en particulier du Manitoba et de l'ouest, quand il sera impossible d'obtenir le simple déplacement d'un point à l'autre de la province de Québec. Mais toujours et partout, l'effort commun, actif, éclairé pour détourner le Canadien-français de l'idée d'aller se fixer aux Etats-Unis.

C'est en deux mots le projet que formule le "Manitoba" en proposant de revenir dans la circulaire épiscopale du 23 octobre 1871, savoir : de diriger vers le Manitoba une famille par deux paroisses dans notre province. Ce serait donc 400 familles que nous détournerions des Etats-Unis pour leur faire prendre le chemin du Manitoba et de l'ouest où, tout en travaillant à améliorer leur propre sort, elles fortifieraient l'élément français et catholique.

Quatre cents familles ! soit de quoi jeter, chaque année, les bases de dix paroisses nouvelles. On arriverait ainsi, en quatre ou cinq ans, aux quarante paroisses demandées par un patriote du Manitoba pour préparer l'influence prépondérante de l'élément français, au point d'assurer pour toujours le règlement de la question des écoles. Et cela par la seule contribution de la province de Québec, et sans que la province fût sensiblement diminuée ou dépeuplée, sans qu'elle éprouvât un ralentissement marqué du mouvement de sa population !

Un sérieux travail de rapatriement par une bonne organisation aux Etats-Unis viendrait compléter l'œuvre et en assurer le succès, si notre députation ministérielle française voulait une bonne fois exercer sur le gouvernement une pression suffisante pour l'amener à y consacrer un peu de l'ardeur qu'il apporte à inonder l'ouest de Mennonites, de Doukhobors, de Finlandais et autres éléments du même genre, qui seront plus tard pour la confédération une cause de faiblesse, de conflits et de dangers.

Une chose que nous remarquons avec plaisir dans l'article de notre confrère du "Manitoba," c'est l'appel qu'il fait à l'autorité religieuse de se charger de ce mouvement, de s'en occuper sérieusement et de prendre les moyens de le mener à bonne fin. Nous avons déjà eu occasion de le dire et nous le répétons, en faisant écho à l'appel de notre confrère, c'est le seul moyen d'assurer le succès du projet, à temps pour qu'il donne les fruits qu'on en espère. Et nous ne craignons pas de dire que la mesure de la coopération de l'épiscopat et du clergé de la province de Québec sera la mesure du succès qui couronnera les efforts de ceux qui prendront part à cette croisade.

Nous voulons espérer que cet appel sera entendu, car il y a là une œuvre à la fois religieuse et nationale à tenter, et à tenter sérieusement, dans l'union des intelligences et des volontés.

E. LIANE.

LA BANQUE UNION DU CANADA

La trente-quatrième assemblée générale annuelle des actionnaires de cette institution a été tenue à l'édifice de la Banque, à Québec, jeudi, le 15 juin 1899.

Etaient présents : — Andrew Thompson, écr., hon. E. J. Price, E. J. Hale, écr., James King, écr., D. C. Thomson, écr., hon. John Sharples, J. H. Simmons, écr., lieut-col. J. F. Turnbull, Edmond Giroux, écr., G. H. Thomson, écr., Davin Smith, écr., John Shaw, écr., Robt. Brodie, écr., lieut-col. A. A. Farley, Wm. Brodie, écr., Alex Messervey, écr., Thos. H. Norris, écr., capt. Wm. H. Carter, Thos. C. Aylwin, écr., Heber Budden, écr., Peter Johnson, écr., P. B. Casgrain, écr., E. F. Wurtele, écr., Wm. Shaw, écr., Edmond H. Dupré, écr.

Le président, A. Thompson, écr, prit le fauteuil et requit M. Fred. W. Smith d'agir comme secrétaire, et MM. David Smith et John Shaw, comme scrutateurs, ce qui fut agréé.

Le président lut le rapport des directeurs qui était comme suit :

Les directeurs désirent soumettre un état du passif et de l'actif de la Banque, à la clôture de l'année finissant le 31 mai dernier ; aussi l'état suivant du résultat des affaires durant l'année dernière.

COMPTE DE PROFITS ET PERTES 31 MAI 1899

Balance au crédit du compte de profits et pertes au 31 mai 1898	$ 26,055,93
Profits nets pour l'année, déduction faite des dépenses d'administration, réserve faite pour intérêts et échanges, appropriations faites pour créances mauvaises ou douteuses, se montant à	$ 222,845,76
	$ 248,901,69
Lesquelles ont été appropriées comme suit :	
Réparations aux propriétés de la Banque	4,696,92
Dividende No 64, trois par cent	51,172,28
Dividende No 65, trois par cent	59,923 60
Transporté au fonds de réserve	100,000.00
Balance reportée	33,108,89
	$ 248,901,69

A la dernière assemblée annuelle, une résolution a été adoptée pour augmenter le capital de la banque pour l'émission de cinq mille (5,000) nouvelles parts payables d'après les conditions de l'Acte des Banques.

En conformité avec cette résolution, les actionnaires ont été avertis de leurs droits de souscrire au prorata pour les nouvelles parts. Les parts furent souscrites et payées durant l'année. Le capital payé de la banque est maintenant de deux millions de piastres ($2,000,000).

Les affaires de la banque durant l'année ont été prospères. Le capital additionnel a contribué matériellement à l'augmentation des recettes, le profit net accusant douze pour cent (12) en moyenne, sur le capital payé de la banque.

Les directeurs regrettent d'annoncer une perte de vingt-cinq mille piastres ($25,000), argent frauduleusement pris par J. H. Henderson, l'ex-comptable de la succursale d'Ottawa. Cette perte est couverte par "The Officers Guarantee Fund," et bien qu'une certaine somme ait été prise sur ce fonds, il reste encore un montant substantiel au crédit.

Des succursales de la Banque ont été établies à Killarney, et Crystal City, Manitoba, à Régina, dans les Territoires du Nord-Ouest, à Carleton Place, Ontario.

L'inspection habituelle du bureau central et des succursales de la Banque a été faite durant l'année.

A. THOMPSON,
Président

Québec, 15 juin 1899.

Il est proposé par A. Thompson, écr., secondé par l'hon. E. J. Price : "Que le rapport soumis à cette assemblée soit adopté et imprimé pour distribution aux actionnaires."—Adopté.

Proposé par le lieutenant-colonel J. F. Turnbull, secondé par Wm. H. Carter, écr. ; "Que des remerciements de cette assemblée sont dûs et soient par les présentes offerts au gérant général, aux gérants et aux fonctionnaires de la Banque, pour leur diligente attention à ses affaires."—Adopté.

Proposé par Robert Brodie, écr., secondé par T. C. Aylwin, écr : "Que l'assemblée procède maintenant à l'élection des directeurs pour l'année à suivre, et que la boîte du scrutin pour la réception des votes reste ouverte jusqu'à une heure, ou jusqu'à ce qu'il se soit écoulé cinq minutes sans qu'un vote ait été déposé, durant lequel temps les procédures seront suspendues."—Adopté.

Les scrutateurs nommés à cette assemblée font alors rapport que les messieurs dont suivent les noms ont été élus directeurs de la Banque pour l'année à suivre :

MM. D. C. Thomson, E. J. Hale, Edmond Giroux, Andrew Thompson, James King, Hon. E. J. Price et Hon. John Sharples.

Des votes de remerciements au président de l'assemblée et aux scrutateurs ont mis fin aux procédures.

FRED W. SMITH.
Secrétaire.

A une réunion subséquente du nouveau bureau de direction, A. Thompson, écr, fut réélu président et l'hon. E. J. Price, vice président.

LE SENAT

M. Kerr, sénateur libéral est d'opinion qu'en rejetant le premier bill du Drummond, le Sénat a sauvé au pays une somme de $ 700.000.

Nous estimons que le sénat a fait plus encore. En forçant le ministre des chemins de fer à amender dans le contrat du Grand-Tronc, la clause relative au trafic qui liait le gouvernement pour une période de 99 ans, il a sauvé au pays plusieurs millions de piastres.

Et dire qu'il se trouve encore parmi les libéraux des hommes qui demandent la suppression du Sénat !





Le Manitoba.

Mercredi, 12 Juillet 1899

UNE DELEGATION.

Une délégation permanente est établie au Canada et il faut nous en réjouir, car tous ceux qui veulent sincèrement le triomphe des principes scolaires énoncés dans la belle Encyclique "Affari Vos" auront, dans le Délégué du Saint Siège, un puissant point d'appui. Ce sera peut-être enfin le moyen de faire sortir cette question de l'arène politique et d'empêcher cependant les hommes politiques de l'ensevelir comme une chose importune.

Le titulaire de la nouvelle délégation apostolique est déjà nommé : c'est Son Excellence Mgr Diomède Falconio, des Frères Mineurs, archevêque de Matera, dans l'Italie Méridionale.

Un membre de l'Ordre de saint François sera d'autant plus le bienvenu au milieu de nous qu'il sera moins exposé que tout autre à la fascination que les pouvoirs établis savent exercer sur les enfants des hommes.

Nous présentons à Son Excellence nos hommages de bienvenue

LE COMTE DE SAINT-BONIFACE

La convention conservatrice du comté de Saint-Boniface s'est réunie hier soir à St-Norbert et a fait la nomination d'un candidat pour les élections générales. Cette convention se composait de 38 délégues, dont 19 de la ville et 19 de la campagne. M. Benjamin Bohémier présidait ; M. Alf. Bérubé agissait comme secrétaire.

Au premier tour de scrutin les voix se partagèrent entre MM. Joseph Bernier, V. Mager, Théo. Bertrand et J.-B. Lauzon. MM. Bertrand et Mager, tout en exprimant leur gratitude aux délégués, déclarèrent se retirer en faveur des deux autres candidats

Le second tour donna 33 voix sur 38 à M. Bernier. Un vote unanime le proclama ensuite candidat.

M. Bernier prit la parole et remercia la convention de la confiance et de l'estime qu'elle lui témoignait. Il accepta la tâche honorable qu'on lui imposait et se mit à la disposition de ses amis.

M. Roger Marion, député de Carillon, MM. Théo. Bertrand, Victor Mager, La Bourbonnière Alf. Bérubé, E Dufort prononcèrent de chaleureux discours pour ratifier le choix de la convention.

M. Bernier entre dans la lutte sous les plus heureux auspices. Ses talents aussi brillants que solides, ses manières courtoises, son heureux caractère en ont fait un homme très populaire. Il a des partisans zélés même chez les libéraux.

De principes catholiques nettement définis, bien renseigné sur les questions politiques, s'exprimant avec éloquence dans les deux langues, M. Bernier nous rendra de très grands services en Chambre. Car son élection est assurée ; toute tentative d'opposition, s'il y en a, sera inutile. Notre jeune ami fera la campagne électorale entourés d'amis dévoués et fermement décidés à l'emporter haut la main.

Nous n'en dirons pas plus long pour aujourd'hui. Nous avons voulu seulement annoncer cette candidature et mettre sur pied tous ceux qui sont d'avis que la minorité catholique du Manitoba doit, par son vote, contribuer à la défaite du persécuteur Greenway.

UN DÉLÉGUÉ.

Sa Grandeur Mgr Langevin est parti hier pour l'ouest. Elle était accompagnée de son frère M. l'abbé H. Langevin et le R. M. Thérien, du Mont St. Louis, Montréal. Le voyage durera environ un mois. Le T. R. M. Dugas agira comme administrateur pendant l'absence de Mgr Langevin.

SIR CHAS. TUPPER

Sir Charles Tupper atteignait, dimanche, le 2 juillet, sa soixante-dix-huitième année. A cette occasion le "Courrier du Canada" publiait un article fort remarquable dont nous reproduisons quelques passages :

"Courageusement équitable, sir Charles l'a été à toutes les époques de sa carrière. Nature essentiellement vaillante et courageuse, comme tous les hommes vraiment braves, on dirait qu'il a naturellement le respect des faibles. Scrutez sa vie publique, vous le trouverez toujours du côté des minorités opprimées. Dès 1858, il défend, à la Nouvelle-Ecosse, les catholiques attaqués par le parti libéral sous la direction de MM. Howe et Young. Et Mgr. Hannan lui a rendu un jour ce magnifique témoignage : " Je dois dire, avec candeur, que depuis que j'eus l'honneur de vous rencontrer par affaires en 1860, en votre qualité d'homme public, je vous ai toujours trouvé, en chaque circonstance, désireux d'accomplir les vœux de mon prédécesseur, de moi-même, et des catholiques en général."

Ce qu'il était, il y a 30 ans, sir Charles Tupper l'est encore. Il l'a montré d'une manière éclatante en 1896, dans cette question des écoles du Manitoba où il a joué un rôle auquel trop de catholiques, parmi nous, ont refusé et refusent encore de rendre pleine justice. Nous avons suivi cette question de près, nous avons été mêlé à plusieurs de ses incidents intimes, nous avons pris part à bien des pourparlers, à bien des démarches, nous avons lutté de toutes nos forces pour la victoire de la minorité catholique du Manitoba, et nous accomplissons un devoir de justice en rendant hommage à la loyauté, à la droiture, à la sincérité, à l'énergie de sir Charles Tupper, dans cette crise de 1896. Il a passionnément désiré règler la question en faisant triompher la constitution et le droit. Et il s'est battu comme un lion pour remporter cette difficile victoire. Qu'on se rappelle les coups terribles qu'il a frappés dans son propre parti, pour dompter les résistances et faire plier les fanatismes. En pleine chambre des communes, il flagellait les récalcitrants. Il lançait un jour à un député conservateur de marque cette dure apostrophe : "J'aime mieux voir un homme comme vous en dehors du parti, que dans nos rangs." Il jouait le tout pour le tout !

Et cependant, il s'est trouvé, il se trouve des nôtres qui refusent à sir Charles le mérite d'avoir vaillamment et loyalement combattu en faveur de la minorité manitobaine en 1896. Cela tient à un certain scepticisme politique qui fait trop de ravages parmi nous. Malheureusement dégoûtés par le spectacle des compromissions, des volte-face injustifiées, des trahisons, des abandons de principes, de l'intérêt personel l'emportant sur l'intérêt public, dont notre scène politique est trop souvent le théâtre, une foule de braves gens finissent par se dire : ils sont tous pareils ! Ce sentiment est injuste et pernicieux.

Sans doute notre politique recèle bien des misères et inflige bien des souillures. L'esprit de parti poussé à outrance est un mal et fait commettre bien des fautes. Mais de là à penser et à dire que les coquins seuls s'occupent des affaires publiques, il y a un abime. En politique comme dans les autres sphères sociales, il y a des hommes sincères et d'autres qui ne le sont pas; des hommes honnêtes et d'autres qui ne le sont pas; des hommes qui respectent leur parole et d'autres qui ne la respectent pas; des hommes qui sont dévoués et d'autres qui sont égoistes; des hommes qui ont des principes et d'autres qui n'en ont pas; des hommes qui sont fanatiques et d'autres qui sont larges et tolérants. S'écrier: ils sont tous pareils, c'est être à la fois aveugle, excessif, inique et ingrat.

QUELQUES OBSERVATIONS

"L'Echo de Manitoba" publiait l'autre jour un article pour répondre à celui que nous avons publié le 31 mai dernier, sous cette rubrique : "Une Question Nationale."

"L'Echo" nous impute d'avoir dit que la langue française était actuellement et totalement proscrite de nos écoles, que les livres francais y étaient interdits. Nous citons le journal:

"Il est faux, absolument faux que la langue française soit proscrite de nos écoles. Il est également faux que les livres français soient interdits dans les écoles, puisque l'on se sert partout des livres Montpetit."

Ici "l'Echo" ne nous a pas compris.

Nous aurions pu, sans beaucoup nous éloigner de la vérité, dire ce que la feuille libérale nous impute, tant est faible la proportion de français qui, dans la pensée et dans la législation de M. Greenway, doit entrer dans l'école publique. Mais enfin, nous ne l'avons pas dit. Nous avons au contraire très explicitement affirmé que la langue française n'était pas encore absolument bannie de l'école: nous avons ajouté toutefois qu'elle tenait un rang secondaire. Voici nos paroles :

"Le français est, 'sinon absolument banni de l'école,' du moins relégué au rang de langue étrangère."

Dire que le français n'est pas absolument banni de l'école, c'est affirmer en même qu'on l'y retrouve encore. C'est clair.

Nous avons dit que les lois de la province bannissaient l'usage officiel de la langue française. C'est une vérité que "L'Echo" ne contredit pas.

Nous avons dit aussi que nous devions ces lois de proscription à M. Greenway et à son parti.

C'est encore vrai.

Nous avons affirmé également que les tendances du gouvernement actuel et le but de sa législation étaient de frapper la langue française jusqu'au sein de la famille en diminuant son importance et son rôle dans l'école.

C'est toujours vrai.

Du français dans l'école, il y en a tout juste assez pour dire que notre langue n'en est pas absente, mais pas assez pour dire qu'elle y occupe la place d'honneur qu'elle devrait y avoir.

L'usage du français ne reste permis que pour faciliter l'enseignement de l'anglais. C'est un des membres du gouvernement Greenway, M. Cameron lui-même, qui l'a affirmé: "Il est absolument nécessaire que dans les groupements français et allemands-mennonites," disait-il en 1897, " 'les élèves apprennent l'anglais d'après les meilleures méthodes,' et l'expérience a démontré qu'il n'y en a pas de meilleure que la 'méthode bilingue.' "

Pour la même raison on permet aux Mennonites l'usage de leur langue au même titre que nous.

Aussi, par la grâce de M. Greenway, nous sommes assimilés, dans notre propre pays, à des étrangers. Nous sommes astreints aux mêmes méthodes. On nous fait les mêmes faveurs ! N'est-ce pas une cruelle ironie ?

Le but est de faire de nous, comme de toutes les nationalités étrangères qui viennent dans notre pays, des populations de langue anglaise.

Nous résisterons, nous, à ces calculs. Mais les attentats de M. Greenway et les siens n'en resteront pas moins un fait historique et blâmable.

C'est cet aspect de la question que nous avions surtout en vue dans notre article du 31 mai, plutôt que l'état actuel des choses qu'autorise en certains cas, et dans des limites restreintes, une tolérance où il entre à la fois un peu d'habileté, beaucoup d'intérêt (les élections approchent, voyez-vous) et des raisons de nécessité.

En effet, l'usage, non "des" livres de Montpetit, comme le dit incorrectement "L'Echo," mais de "quelques-uns" des livres de Montpetit est encore toléré. Mais pourquoi ? Parce qu'on n'a pas encore de livres bilingues provinciaux à nous donner.

Mais "L'Echo" nous apprend, en ces termes une nouvelle:

"LE MANITOBA sait parfaitement qu'à l'heure qu'il est, des livres français acceptés par l'autorité épiscopale et consentis par le Bureau de l'Instruction publique provincial sont à l'impression, et seront distribués dans toutes les écoles françaises, à la rentrée."

Non, LE MANITOBA ne savait pas cela.

Donc, une nouvelle série de livres destinés à remplacer ceux de Montpetit est en voie de préparation. Et quand ils seront prêts, les livres de Montpetit seront interdits ?

Pourquoi donc interdire les livres de Montpetit ?

Serait-ce parce qu'ils sont trop français et distinctement catholiques?

Que sera cette nouvelle série, se demande-t-on déjà?

Nous n'en savons rien, mais connaissant le but poursuivi par le gouvernement Greenway; connaissant la détermination de celui-ci de maintenir sa loi; connaissant aussi l'esprit dans lequel a été conçu cette loi et par lequel seront obligés d'en passer ceux qui travaillent à la préparation de ces livres, nous pouvons légitimement nous en défier. Ils ne feront pas a la langue française, dans l'école, une place plus grande que nous le permet la loi Or, cette place, c'est celle d'un instrument accessoire, tandis qu'elle devrait occuper la première. La langue de l'école devrait être celle de la majorité des enfants fréquentant cette école.

Nous avons publié, la semaine dernière, la liste officielle des livres de classes autorisés. Nous y renvoyons nos lecteurs. Ils y verront quelle place infime les livres français y tiennent. Ils y trouveront la preuve de notre assertion, que la langue française n'occupe dans les préoccupations du gouvernement qu'une place infiniment petite.

N'est-ce pas là l'équivalent d'une proscription?

N'est-ce pas là une déchéance officielle de notre langue?

N'est-ce pas là une calamité nationale ?

LA BANQUE UNION.

Cette banque est actuellement très prospère. Les directeurs en ont donné la preuve à la trente-quatrième réunion annuelle qui a eu lieu le 15 juin à Québec et où il a été annoncé que les profits nets de la Banque durant l'année dernière ont atteint 12 p. c. du capital. Là-dessus six p. c. ont été payés en dividendes et $100,000 ont été portées au compte résiduaire.

La banque a perdu $25,000 par le fait d'un employé infidèle, à sa succursale d'Ottawa, mais la somme lui a été remise par le fonds de garantie qui garde encore un bon crédit.

Le capital payé de la Banque Union est maintenant de $2,000,000, après l'émission des nouvelles parts l'année dernière.

Tout le public financier se réjouira de la prospérité qu'accuse cette importante institution et en félicitera ses directeurs.

Cette banque a une succursale à Winnipeg; M. J. McCaffrey en est le gérant.

Notes Diverses

S. H. le Juge Prud'homme vient de publier dans la Revue Canadienne, une très intéressante étude sur Mgr Taché.

M Nantel vient de reprendre la publication du "Monde Canadien." La "Semaine" cesse donc de paraître. Nos meilleurs vœux de bonne réussite.

Nous accusons réception d'un magnifique numéro du luxe du "Nelson Miner," B. C. Ce numéro contient des vignettes représentant la florissante ville de Nelson, les mines, etc. Toutes nos félicitations à l'entreprenant confrère.

Le gouvernemenr Greenway a montré hier son peu de sincérité et de générosité en rejetant deux amendements importants de M. Paré, à la loi scolaire. Nous en reparlerons.

NAISSANCES

En cette ville, le 11 courant, la femme de M. Roger Goulet, un garçon

A Stony Mountain, le 1er juillet, la femme de J. O. Beaupré, pharmacien du Peniten cier, un garçon.

Parrain et marraine: M. et Mde Isaie Lavoie, de St-Boniface.

PERSONNEL

Mme Gustave Dubuc, de St-J.-Baptiste, et sa sœur, Melle Bélanger, de Montréal, sont en visite chez l'Hon. Juge Dubuc.

M. Cherrier, le député de Laprairie à la Législature de Québec, est en ce moment chez son cousin, le R. M. Cherrier, de l'Immaculée Conception.

M. Victor Gauthier et sa fille Melle Gauthier, de Drummondville, en visite depuis 15 jours chez Mme M. A. Keroack, sœur de M. Gauthier, sont repartis hier pour la province de Québec.

Sont actuellement à St-Boniface et à Winnipeg : M. Charles Beaupré, de Stony Mountain; M. G. Arial, de Gleichen, N.O.; MM. John Hébert, Jos. Chamberland et Blais, de Elie; M. N. D. Gagné, de Fargo, N.D.; M. H. Brisebois, de St-Norbert; M. Azarie Gauthier, de Ste-Agathe; M. J. Baril, de St-Jean-Baptiste; M. Ls Viel, de St-Vital; MM. Chenard et Rénuart, de St-Pierre.

L'exposition se continue avec entrain. Les visiteurs de partout sont très nombreux.

SAINT-CLAUDE

La colonie de Saint-Claude ne compte seulement que sept années d'existence. Cette place presque exclusivement française, a depuis les premiers jours de sa fondation prodigieusement progressé. La fête nationale du 11 juin dernier, choisie pour la bénédiction de notre église et de notre cimetière en est la preuve la plus éclatante.

Rappelons brièvement une page résumée de son histoire. Les lecteurs français du "Manitoba" seront peut-être heureux de la connaitre et qui sait si ces lignes n'attireront pas à nous quelques nouveaux colons, qui sous la même bannière religieuse et française viendront nous aider, opprimés que nous sommes, à conserver notre foi et notre langue.

—Les premiers habitants résidant à Saint-Claude furent: MM. Auguste et Joseph Roy; Théophile Rosset, J. H. Bonnet. M. G. Trémorin, actuellement juge de paix de la localité, avait bien le premier pris un homestead, mais cet homestead ne fut par lui proprement habité qu'en 1893. Les premiers chantiers s'élevèrent donc au printemps de 1892. Puissamment encouragés par Dom Benoit, le fondateur de la belle paroisse de Notre-Dame de Lourdes, et disons-le aussi sans crainte de blesser, de Saint-Claude, ces colons, tous ouvriers laborieux, jetèrent par le travail, la patience et l'énergie qui caractérisent le français les fondements durables d'une colonie actuellement florissante. Le voyageur qui parcourt Saint-Claude, en voyant de tous côtés les récoltes qui se lèvent verdoyantes, ne se doute pas peut-être, qu'il y a huit ans ces contrées étaient presque désertes, (le chasseur de biches et d'orignal seul les connaissait) des eaux fangeuses et malsaines couraient presque le sol, qu'émergeaient çà et là des buissons touffus; les endroits que l'eau avait respectés étaient couverts d'arbres abattus par la tempête et à demi détruits par le temps destructeur. Les débuts comme on le pense furent pénibles et laborieux, mais le colon trouvait sous la vigueur de sa hâche et dans ces bois qui jonchaient le sol, le moyen de faire face comme l'on dit à ses petites affaires.

Assainies et rendues propices à la culture, les terres donnèrent d'heureux résultats. C'est pourquoi les colons affluèrent assez nombreux. Ceux qui étaient établis mandaient leurs parents d'au-delà des mers; tandis qu'en France même Dom Joseph Cottet organisait des convois d'immigrants qu'il dirigeait chez nous. Notre nombre croissant, il fallut songer à établir une gare, un bureau de poste.

Des pétitions rédigées par Dom Benoit et signées par nous tous obtinrent une station avec le nom de St-Claude, le grand thaumaturge de la Franche-Comté. M. J. P. Bernier, alors marchand, et frère du vaillant sénateur manitobain, obtint d'être notre maitre de poste. Il l'est encore aujourd'hui, jouissant d'une entière confiance.

Mais à tout catholique, à tout Français, à tout Canadien-français, il faut un clocher, il faut une église! Aussi éprouvâmes-nous bientôt le besoin d'élever une chapelle au bon Dieu. Elle sera bien pauvre mais que faire? nous étions bien pauvres nous-mêmes. La neige n'était pas encore partie que tous, unanimes et d'un commun accord, nous mîmes la main à l'œuvre et Dom Benoit put dès l'été de 1893 commencer à desservir notre paroisse. Si ces lignes arrivent sous les regards de l'éminent religieux à qui Saint-Claude doit tant, que sa modestie nous pardonne! nous avons envers lui et ses religieux une dette de reconnaissance car pendant les trois années qui précédèrent ici l'installation des Pères blancs, malgré la pluie, le froid, le vent, jamais nous n'avons manqué de messe au jour indiqué et promis. Sans doute Dieu relate ces faits mais l'homme chrétien s'en souvient aussi avec émotion. Et ce dévouement paraîtra d'autant plus beau, d'autant plus héroïque quand le lecteur saura que 19 milles séparent Notre-Dame de Lourdes de St Claude et que ces bons Pères firent souvent le chemin à pieds.

Nous avions une gare, un bureau de poste, une chapelle. Nous voulions des prêtres résidents. Dans sa visite pastorale, Monseigneur jugea la chose nécessaire et en confia la direction aux pères même qui nous avaient desservis avec tant d'abnégation. En octobre 1897, le presbytère se construisit et le 8 décembre nous avions deux prêtres dans notre paroisse. Il ne nous manquait rien, et cependant notre nombre croissant toujours, notre petite église devenait trop étroite pour nos solennités religieuses.

C'est alors que Dom Claude Massonnat, notre jeune curé, pensa sérieusement à l'agrandir cette année. On se mit à l'œuvre et lui-même dirigeant les travaux, communiquant à tous quelque chose de cette activité qui le caractérise et de ce cœur qui aime à se dévouer, l'église s'éleva et s'ennoblit comme par enchantement.

Maintenant l'église est terminée, un petit clocher la surmonte en avant; elle est même peinte; tous sont contents et pour la première fois, quand la cloche, hissée dans sa demeure aérienne, répandit, emportés par la brise, ses accents harmonieux, il y eut dans bien des cœurs ce je ne sais quoi de consolant que l'homme des champs aime à éprouver lorsqu'il entend la cloche de son village.

J. H. BONNET.

DECES

A St Boniface, le 12 courant, à l'âge de 11 mois, Marie, enfant de M. Charles Harrison.

Toute communication concernant des travaux d'imprimerie, ou les annonces dans le journal, devra dorénavant être adressée à MM. BÉRUBÉ & CIE, à qui devront aussi se faire les remises pour souscriptions au journal.

NOUVELLE MAISON DE PENSION

Les Sœurs de la Charité de l'Hôpital Général de Saint-Boniface, ayant été priées plusieurs fois et en divers temps de prendre en pension de jeunes garçons pour les préparer à la première Communion, tout en fréquentant soit les Classes du Collège, soit celles de l'Académie Provencher tout en restant sous les soins des Sœurs ; la Communauté a ouvert à cette fin, des salles propices qui leur permettent de recevoir un bon nombre d'élèves admissibles depuis l'âge de six ans jusqu'à douze.

Les conditions suivantes pourront être modifiées selon les besoins des lieux et des circonstances.

Pension $6.00 par mois.
Blanchissage $1 00.
Literie $0.50.
Pour fréquenter l'Académie Provencher $0.50 par mois.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

[illegible] Dubuc, au coin des avenues Taché et Provencher, [illegible] une toilette neuve.

La grêle de dimanche dernier a fortement endommagé les serres de M. Victor Mager, le jardinier bien connu.

Mlle Léon Chamberland, de St-Adolphe, malade depuis quelques temps à l'Hôpital de Saint-Boniface, est retournée hier chez elle, complètement rétablie.

Le public est invité à venir visiter les librairies Keroack pour se rendre compte de la beauté et du bon marché des objets de première communion reçus cette semaine.

M. R. St-Pierre, de Ste-Anne des Chênes, venu à l'Hôpital il y a quelque temps, pour maladie des yeux, est retourné chez lui, hier, après avoir subi avec succès une opération. Le Dr Dame était son médecin.

M. L. Oscar Mousseau, fournisseur des élèves du Séminaire de Chicoutimi, [illegible], en date du 24 juin, de chaleureuses félicitations aux universitaires du collège de Saint-Boniface pour les grands succès de cette année.

Nous voyons par l'annuaire du collège de St-Hyacinthe, P. Q., de nombreux succès remportés par M. Joseph Joubert, élève de Rhétorique. Le jeune collégien est fils de notre ami Joubert, de Saint-Pierre Jolys. Nos félicitations.

Nous profitons de la semaine de l'exposition pour inviter les personnes qui passeront à St-Boniface à venir visiter "Le Bazar" où il y aura beaucoup de spécialités aux prix déjà connus. Avenue Taché vis-à-vis le bureau de Poste, St-Boniface.

Nous remercions sincèrement notre confrère du "Northwest Review" pour avoir fait remarquer au "Waghorn's Guide" qu'il oubliait de mentionner notre journal dans sa liste des journaux de la province. Comme le dit le confrère, on ne s'occupe pas beaucoup des catholiques, en certains milieux.

A l'établissement de quincaillerie de MM. Guilbault et Côté, le public trouvera amplement et à bon marché tout ce qu'il peut désirer dans cette ligne. Les nouveaux acquéreurs du magasin de M. Ed Guilbault connaissent bien le commerce qu'ils viennent d'embrasser et le bon renom de la maison va aller en augmentant dans leurs mains.

—Comme nous l'avons déjà annoncé, MM. Allaire et Bleau viennent de monter un magasin de quincaillerie sur l'avenue Taché. Notre population canadienne-française de la ville et des campagnes connait bien ces deux citoyens, entrés dans le commerce au Manitoba depuis de longues années. Leur nouvel établissement est déjà bien achalandé. Leur expérience est pour eux un garant de succès et pour leurs clients l'assurance d'une entière satisfaction.

Mercredi, le 26 juillet, grand pèlerinage à Ste-Anne des Chênes, au profit de l'église de cette paroisse. Départ de la gare du C. P. R. à 8 hrs. a. m., Winnipeg. Arrêts: St-Boniface, Lorette, Dufresne et au pont de Ste-Anne, près de l'église. Aller et retour: 75c pour les adultes, 40c pour les enfants. Dîner dans l'ancienne église et préparé par les dames de la paroisse. Voitures au pont pour prendre les pèlerins. Retour à 6.00 p. m. Un prêtre accompagnera les pèlerins comme chapelain.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

NOTRE-DAME DE LOURDES

Notre paroisse vient d'avoir des solennités et des grâces qui l'ont remplie des vraies joies de la vie chrétienne. Une retraite nous a été prêchée du 11 au 18, juin, avec un fruit extraordaire par le R. P. Lacasse.

L'assistance aux offices et aux instructions est allée en augmentant à mesure que la retraite avançait. Le dernier jour, notre église quoique grande s'est trouvée en quelque sorte trop étroite pour contenir la foule qui débordait au dehors sur le perron; nous ne nous souvenons pas avoir vu jamais une plus grande affluence.

Nous estimions notre population, mais nous ne la croyions pas aussi pieuse. En souvenir de cette première mission donnée à Notre-Dame de Lourdes, M. Albert de Boisbriant a voulu ériger à l'entrée de sa propriété une magnifique croix en bois de chêne de plus de 12 pieds de haut; samedi soir, les nombreux amis de M. de Boisbriant se réunissaient sur l'emplacement et le Révérend Père missionnaire accompagné des chanoines réguliers, venait bénir la croix. Après une courte mais éloquente allocution il procède à la bénédiction, puis tous les assistants vinrent tour à tour se prosterner et baiser le pied de la croix au chant de la strophe "O crux ave, spes unica." Ce signe de la croix sera, nous l'espérons, une bénédiction pour celui qui l'a érigé, pour toute la paroisse et spécialement pour tous les amis réunis à cette pieuse cérémonie.

Enfin pour témoigner encore une fois leur reconnaissance, les paroissiens de N. D. de Lourdes se réunirent sur la place au départ du révérend père et firent entendre les plus chaleureuses acclamations et les cris enthousiastes de "Vive le Père Lacasse! Vive le Père Lacasse!"

Oui, vive le Père Lacasse! Vive de longues années celui qui a porté la consolation et la vie en tant d'âmes souffrantes.

Cette grande fête de huit jours avait été précédée d'autres plus courtes mais non moins pieuses: de la bénédiction du drapeau du Sacré Cœur, qui a remué si profondément nos âmes, de la procession de la fête Dieu, toujours si populaire et qui a réveillé dans tous les cœurs la foi des plus beaux jours de l'Eglise.

Au milieu de la retraite, nous avons eu la première communion des enfants qui a inspiré de si beaux accents à notre apôtre et fait coulé de douces larmes de tous les yeux.

Avant et pendant la retraite, nous avons eu les premières messes de trois de nos jeunes pères: les pères Laurent, Joseph et Victor. Nous possédons ces pères depuis les premières années de notre colonie; nous les avons vus travailler comme nous à défricher peu à peu aux alentours de notre église, aller chercher le bois à la forêt tout l'hiver. Nous les avons vus à toutes les œuvres, demeurant, toujours dignes et contents dans les occupations de la culture; aussi, avec quelle joie tous les habitants se pressèrent-ils après l'office divin auprès de ces pères nouvellement ordonnés pour baiser leurs mains consacrées par l'onction de l'évêque et le contact du corps virginal de l'Agneau, et longuement sanctifiés par leurs humbles travaux de tant d'années.

Bienheureuse paroisse, puissent ces fêtes perpétuelles lui être conservées de générations en générations et les solennités extraordinaires qu'elle a eues cette année dans le mois de juin lui être accordées souvent!

ELIE

M. John Hébert, ci-devant de Fargo, N. D., et qui est maintenant établi à Elie, Man., est tellement enchanté du pays qu'il désire encourager ses amis de là-bas à venir se joindre à lui pour grossir la population canadienne-française, laquelle gagne tous les jours du terrain dans cette région. Il faut se bien convaincre d'une chose; le Manitoba est l'un des pays les plus avantageux. Avec un peu de travail, dans quelques années, un cultivateur peut se faire une très belle position. Nous serions heureux de voir venir nos Canadiens-français des Etats-Unis s'établir ici. Ils trouveront le bonheur et la prospérité.

SAINT-JEAN-BAPTISTE

Mardi, le 4 juillet, M. Joseph Ayotte conduisait à l'autel Melle I. Déry, fille de M. R. Déry, de Saint-Jean-Baptiste. La bénédiction nuptiale a été donnée par le R. M. Fillion, en présence d'un grand nombre de parents et d'amis. Nos félicitations et nos vœux de bonheur aux nouveaux mariés.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

Première Communion, dimanche matin, à la cathédrale.

Le T. R. M. Dugas, notre curé, a fait un sermon fort touchant et très concluant sur l'importance des associations, et il a terminé en conviant les fidèles à réorganiser l'Apostolat de la Prière, ou la Ligue du Sacré Cœur. Sur son invitation les dames et les demoiselles sont restées dans la cathédrale, après la grand'messe, et un bon nombre de zélatrices ont été choisies.

Le R. P. Lecoq, missionnaire à Ste-Rose du Lac, Dauphin, écrit, de France, que sa santé est assez bonne et qu'il est accueilli avec cordialité par ses anciens maîtres. On sait que le Rév. Père est allé en France pour demander à l'air natal autant qu'aux médecins les plus habiles de son pays la guérison d'une maladie grave dont l'art triomphe assez souvent de nos jours.

Lundi matin, grand'messe de requiem pour le repos de l'âme du R. P. Phidime Lecomte, O. M. I., décédé à Mattawa. C'est le frère de M. Jos. Lecomte ancien maire de St-Boniface. M. le Vicaire-Général a rappelé, dimanche dernier à la grand'messe, aux paroissiens de St-Boniface, les services rendus à tout le diocèse par les prédications puissantes et pieuses du digne missionnaire qui a profondément remué les âmes partout où il a prêché. Mgr l'Archevêque qui a accompagné autrefois le R. Père dans ses retraites a voulu honorer, par sa présence au service funèbre, un vieux compagnon d'armes.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 8 Juillet 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 12	à 0 15
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
Fromage	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 12½
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 75	à 0 90
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 09	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 05	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
Bœuf, par lb	0 04	à 0 05
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 60
Avoine, par minot	0 00	à 0 45
Orge "	0 45	à 0 45
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		1 95
" Strong Baker		1 70
" Manitoba Baker		1 50
" Imperial Baker		1 50
" Superieure XXXX		95
" Nestor		90
Gru, la tonne		12 00
Son, "		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 50 à	8 50
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	8 00
Foin pressé, par tonne	9 00 à	11 00

The Canadian Northern Ry. Co.

Prendra effet le 18 juin, 1899.

STATIONS ET JOURS	Dép. Au Sud	Dép. Au Nord	Arr.
Winnipeg—Mar, merc, jeu et samedi		7 15	
Lun, mer, mar, ven			19 00
P. la Prairie—Mar, jeu mer et samedi		9 15	
Lun, mar, mer, ven.			16 30
Gladstone—Mar et jeu		11 00	
Mer et samedi		11 30	
Lun et mer	14 55		
Mar et ven	4 30		
Dauphin—Mar et jeudi pour le sud			15 00
Mer et sam, pour le sud			17 20
Jeudi, à Cowan		15 30	
Sam, "		18 30	
Mar et jeu, à W'pegossis		16 00	
Mar et ven	8 30		
Lun et mer	10 45		
Ven, pour Cowan			6 35
Cowan—Jeudi			19 50
Samedi			22 50
Vendredi	2 30		
Lundi	6 00		
W'pegosis—Mar et jeu			18 15
Mercredi	7 00		
Vendredi	5 00		

D. B. HANNA, Surintendant.

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No 28

—Il vous rencontre tous les jours dans la rue. Le prince de Forbach est votre voisin, il habite à deux pas d'ici, rue Royale.

—Ah! je sais! fit Gardella en regardant la comtesse, le général doit être ce monsieur, accompagné d'un jeune homme, qui nous donnent leur place à la messe quand nous arrivons en retard.

Et la seconde raison? insista Antoinette, ramenant la conversation à son but.

Apettini couvrit Gardella d'un étrange regard, dans lequel l'affection le disputait à l'orgueil.

"La mignonne le dit. Le général a un fils qui donne sa place le dimanche à Mademoiselle Gardella, il veut aussi lui donner son nom et sa fortune. En un mot, M. le général de Saugru, prince de Forbach, désire être présenté à Madame la comtesse de Normont pour lui demander en faveur de son fils..."

Il prit la main de Gardella:

"...Cette petite main-là."

XIX

Personne ne laissa échapper une exclamation et ne fit un mouvement.

Un silence de glace se répandit comme un courant dans le salon. On était littéralement stupéfié. Gardella elle-même ne savait quelle contenance prendre, cette chance inespérée que tant d'autres lui eussent enviée et qu'Antoinette et Zoé déjà lui enviaient, la troublait. Sans doute, elle était flattée d'avoir été remarquée par un homme du grand monde, et elle se réjouissait que cette nouvelle lui fut donnée en présence de la comtesse, dont ce fait condamnait les préjugés exagérés et de Georges qui trouvait là, en quelque sorte, la justification des préférences qu'il lui accordait sur des filles riches et nobles; mais cet événement n'allait-il pas, au contraire, ajouter aux difficultés contre lesquelles elle se heurtait. Quant à Antoinette, elle en était interdite. Elle ne comprenait pas et se refusait à comprendre que Gardella put, avec les seules ressources de son minois chiffonné, attirer à elle et retenir les hommes les plus distingués.

Que devenait cette opinion répandue et généralisée contre la gent masculine, qui représente les galants de tout âge comme des Harpagon, courant après les sacs d'or de la dot de leur fiancée.

Le double trait de Georges et de M. de Saugru, préférant Gardella pauvre et sans nom, aux héritières qu'il leur était permis de choisir, et qu'il eussent honorées par leur choix, était en contradiction formelle avec toutes les idées reçues. Aussi, Antoinette malgré les raisons qui la rapprochaient momentanément de l'orpheline, ne pouvait se défendre d'éprouver une recrudescence de jalousie. Madame Apettini abasourdie, de son côté, par tout ce qu'elle venait successivement d'apprendre, ne soufflait mot. Elle attendait que d'autres, et particulièrement Antoinette, manifestassent leur sentiment pour faire connaitre le sien et, en attendant, elle "mettait en panne" à l'instar des marins prudents. Il serait difficile de dire ce qui se passa dans le cœur de Georges. Ce fut un branle-bas véritable. Mille sentiments divers s'y heurtèrent.

Il était tout à la fois content et irrité; de même que Gardella, il se réjouissait qu'un homme du monde lui donnât raison, par son choix, et condamnât les préjugés exagérés de sa mère, mais, en même temps, sa jalousie puisait là de nouveaux prétextes de s'alarmer et, quoiqu'il dut croire, par les assertions de la comtesse, que Gardella était liée à un autre homme, il se sentit au cœur une subite antipathie contre Gontran de Saugru, qu'il connaissait de vue et rencontrait quelquefois dans le monde, mais à qui il n'avait jamais parlé.

Madame Rocaresco et Zoé étaient plus que surprises. Le sentiment qui s'empara d'elles, en entendant Apettini, non point prévoir, mais déclarer que le fils du prince de Forbach aimait Gardella et qu'il voulait l'épouser, fut tout ensemble de la haine, du dépit et de l'envie.

Ni l'une ni l'autre ne lui pardonnait l'affront subi un instant auparavant et sous la honte duquel Zoé se trouvait encore. Seule, la comtesse ressentit une réelle stupéfaction et, quoiqu'elle n'eut pas d'élan spontané, dès que la réflexion, paralysée par le premier moment d'étonnement lui revint, elle s'abandonna à une sincère explosion de joie et ce fut elle qui rompit le silence, elle se leva et, ouvrant ses bras à la jeune fille, elle lui dit entre les dents:

"Je serai franche avec toi, j'avoue, non sans confusion, que la destinée te devait cette revanche. Tant mieux! car si je ne veux pas ton bonheur au dépend du bonheur de mon fils, je le paierais pourtant de la moitié de ma fortune."

Georges, qui suivait la scène et écoutait, entendit. Cette exclamation lui parut étrange. Pourquoi, en effet, la démarche de M. de Saugru entrait-elle pour quelque chose dans le bonheur de la jeune fille, puisque son mariage avec un autre était arrêté? Il se promit d'interroger sa mère, dès le lendemain, et involontairement, sans qu'il s'en expliquât les motifs, une lueur d'espérance éclaira sa pensée.

Gardella répondit sincèrement à l'étreinte de madame de Normont. Quelque dure que la grande dame se fut montrée envers elle dans les derniers temps, elle ne voulait que se souvenir des longues années de bien-être et de tranquillité qu'elle lui avait dues. Cependant elle s'inquiéta en en voyant avec quel empressement elle accueillait la nouvelle des recherches dont elle était l'objet.

"Si elle allait exiger mon adhésion à ce mariage! se demanda-t-elle terrifiée."

Les graves incidents de cette soirée avaient impressionné tout le monde. Aussi, dès que onze heures sonnèrent, les uns et les autres se retirèrent. Madame de Noirmont qui, elle-même, était fatiguée, n'insista pas pour les retenir.

Apettini, content comme roi du triomphe de sa petite amie, bavardait avec une verve endiablée.

Il fallut que madame Apettini et Antoinette intervinssent, à plusieurs reprises, pour l'emmener. Il fut volontiers demeuré là jusqu'au lendemain matin.

Quoiqu'elle eut la conviction que le tête-à-tête qu'Apettini réclamait d'elle à mots couverts en arrivant, n'avait pas d'autre but que de lui apprendre les faits qu'il avait révélé devant tous, elle le lui rappela en se séparant de lui.

"Nous devions causer, vous aviez, si je ne me trompe, l'intention......"

Il l'interrompit.

"...... Vous n'ignorez plus rien comtesse de ce que je me proposais de vous apprendre. Mes secrets sont maintenant les vôtres et ceux de tous.

—Pourquoi avez-vous changé d'idée?

—Parce qu'il m'a paru que les intérêts de la mignonne me le commandaient."

La comtesse vit comme un reproche dans ces paroles.

"N'étais-je point là pour la défendre."

Apettini fixa ses bons gros yeux bleus sur madame de Noirmont:

"Les obligations des maitresses de maison ne sont pas toujours d'accord avec les devoirs du cœur .....j'ai cru sage de vous apporter quelque renfort... Vous ne sauriez m'en vouloir comptesse......"

Il lui pressa galamment la main, et comme elle ouvrait la bouche pour parler encore et que, d'autre part, la marquise et Antoinette, déjà parties depuis quelques minutes, s'impatientaient vraisemblablement dans l'antichambre, il lui arrêta la parole sur les lèvres en s'inclinant jusque sur sa main, qu'il n'avait pas cessé de tenir, et la baisa pour se faire pardonner la hâte de son départ.

Zoé et Madame Rocaresco, restées les dernières, s'approchèrent à leur tour de la comtesse afin de prendre congé. Elles espéraient que celle ci et Georges consolideraient, par quelque nouvelle protestation, les engagements qui liaient maintenant Zoé au comte. Mais Madame de Noirmont, désireuse de se retrouver avec son fils et Gardella, et peut-être toujours sous le coup du mécontentement que lui avait causé la conduite sans tact et sans bonté de la Moldave, borna ses adieux à une froide étreinte des mains qu'elle accompagna de deux ou trois sourires banals. Georges fit moins encore, il toucha sans la serrer, la main qu'on lui tendait, s'inclina et ne sourit même pas.

Ni la mère ni la fille ne saluèrent Gardella qui, timide et silencieuse, se préparait pourtant à les saluer. Au surplus, Zoé ne s'était pas montrée plus aimable à l'égard d'Antoinette et ce fut tout au plus si elle remua la tête lorsque Mademoiselle de Phébade, polie en dépit de tout, la salua au départ. Froissées de l'adieu glacial des Noirmont, elles quittèrent presque précipitamment le salon pour gagner l'antichambre où les attendait Françoise. Comme elles étaient les dernières, Gardella les reconduisit et, dans l'antichambre, elle porta la mansuétude jusqu'à vouloir aider Zoé à mettre son vêtement. La Moldave la repoussa et s'en prenant à Françoise, elle lui commanda avec arrogance de l'aider.

Ailleurs qu'en présence de Gardella, la bretonne, qui n'était pas endurante et tenait peu à sa place, eut réplique, mais elle était personnellement trop contente en cet instant pour prendre bien à cœur la rebrouade de Zoé. Apettini avait eu le temps, en effet, de lui raconter, en deux mots au passage, en s'en allant le résultat de sa démarche [illegible] avait [illegible]: "Interrogez vos maîtresses, elles ne refuseront pas de vous en dire plus, [illegible]. Nous [illegible] un [illegible] du jour, ma bonne fille, pour vous faire [illegible] remerciements, car tout ce qui survient d'heureux à Mademoiselle Gardella [illegible] venu par vous."

Françoise n'osa pas interroger ses dames Rocaresco le soir même. Quelque intriguée qu'elle fût, elle attendit au lendemain.

Le lendemain Zoé, [illegible] d'ordinaire avec elle, avait oublié son [illegible] de la veille. Elle lui raconta [illegible] tait passé avant même d'être [illegible], tant elle était fière d'apprendre [illegible] qu'à une servante, la demande [illegible] dont elle avait été l'objet de la part de Georges.

Françoise passait pour très bien faire les cartes et Zoé, superstitieuse comme les femmes d'Orient, voulut savoir par elle ce que lui réservait l'avenir au sujet de Georges.

Françoise la satisfit et [illegible] ment à dire toute ce qu'[illegible] sut dans l'intérêt de Gardella, envers qui sa sympathie était devenue du dévouement depuis qu'elle savait avoir contribué pour un peu à son bonheur. [illegible] la prudence de ne pas révéler la part prise par elle aux événements.

A Suivre